

Paris, le 31 juillet 2020

**Clôture de l'enquête administrative visant Eric Alt :  
les libertés d'expression et d'engagement des magistrats confortées**

L'enquête administrative visant notre collègue Eric Alt à raison de son activité en qualité de vice-président d'ANTICOR vient enfin de trouver son épilogue : il lui a été notifié la décision de Nicole Belloubet, prise avant de quitter ses fonctions, selon laquelle aucune saisine du Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) n'interviendrait à la suite du dépôt du rapport de l'Inspection générale de la Justice (IGJ).

Nous l'écrivions à la ministre dès septembre 2019 : « la procédure administrative visant notre collègue de manière totalement illégitime nous interroge fortement quant à l'objectif recherché : il est certain que nos collègues ne pourront qu'y voir un signal du « risque » encouru par les magistrats qui choisissent de s'exprimer publiquement et de s'engager, au détriment de la nécessaire ouverture de la justice sur la vie de la cité ».

Les syndicats de magistrats ne sont pas les seuls à s'être émus de cette procédure : une tribune de soutien a ainsi été signée par plus de 50 magistrats qui ont adhéré à l'association Anticor, une autre, signée par plus de 30 organisations telles la Ligue des droits de l'homme ou le Syndicat national des journalistes, rappelle que les magistrats ont droit à la liberté d'expression. Enfin, une tribune parue dans le journal le Monde et signée par plusieurs intellectuels, avocats et responsables politiques analyse l'enquête visant Eric Alt comme un retour vers une vision périmée du magistrat.

La Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme, le statut des magistrats, garantissent leurs libertés d'expression et d'engagement notamment associatif, le devoir de réserve ne pouvant en aucun cas imposer le mutisme.

Si le pouvoir exécutif peut avoir à certains moments la tentation d'imposer aux magistrats, par la crainte de sanctions éventuelles, une vision restrictive de ces droits, il sait qu'il trouvera désormais sur son chemin les syndicats de magistrats, mais aussi des acteurs de la société civile qui défendent la place du juge dans la vie de la cité.